

A6a/ 539 /2026

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu le Code de la santé publique,

Vu le code général de la fonction publique,

VU le décret du président de la République, en date du 8 février 2024, portant nomination de monsieur Samir HENNI comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg ;

Vu l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,

DECIDE

Article 1^{er} :

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A6a/477/23 en date du 7 juin 2023 portant affectation de Madame Sarah HUSTACHE.

Article 2 :

A compter du 22 juin 2026, Monsieur Vincent Laugel assure les fonctions par intérim de directeur en charge de la recherche et des innovations, sous la responsabilité de Madame Sarah HUSTACHE directrice du pôle finances, budget, système d'information, recherche clinique, innovations et structures support.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.

Samir HENNI
Directeur Général des H.U.

Signé

Copies :

- S. HUSTACHE / V. LAUGEL
- Délégation Territoriale ARS Bas-Rhin
- BAC